



PROCES-VERBAL

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du 24 septembre 2024

Présents : THOMAS Jean.

Présents : COUE Joël, DROUULT Dominique, GROUSSIN Pascal, SALMON José.

Début de l'Assemblée Générale : 19h00.

1- Approbation des procès-verbaux.

PV du 29/08/2024 : adopté.

2- Election des représentants des clubs départementaux aux AG de Ligue.

Dans les élections des Délégués représentant les clubs départementaux du District 37 pour la mandature 2024-2028, la Commission a étudié les conditions de vote dans lesquelles se sont déroulées les élections.

Le quorum indique que 90 clubs étaient présents ou représentés sur les 102 inscrits et dument convoqués, ce qui représentait 490 voix sur les 527 inscrits.

La Commission rappelle que l'élection de la Délégation s'effectue statutairement au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Le système en vigueur pour déterminer les délégués et les suppléants est celui de l'ordre d'arrivée

Le système de vote électronique a fonctionné. Un vote était organisé pour chacun des 23 candidats. Le vote de chaque électeur a été constaté par l'appui de la touche 1 ou 2 sur le boîtier de vote électronique.

Le part de voix exprimées positives ou négatives sur le total de voix exprimées sur les boîtiers électroniques donnait les résultats suivants pour chaque candidat :

- BATISSE Guy OUI à 84.62%
- BEGEY Stéphane OUI à 53.94%
- BERTHELOT Jacky OUI à 73.98%
- BOURDIN Philippe OUI à 60.19%
- BROSSARD Christophe OUI à 74.66%
- CECROPS Géraldine OUI à 69.76%
- CHALLAS Christian OUI à 54.14%
- CHEVALLIER Martine OUI à 72.61%
- CHOLIN LATOUCHE James OUI à 50.23%
- DENIAU Eric OUI à 60.32%
- FREULON Bernard OUI à 74.72%
- GABUT Thierry OUI à 69.39%
- GILLET Jean-Claude OUI à 66.89%

- GUILLOT Michel OUI à 65.91%
- LESSAULT Valère OUI à 68.66%
- MARTINS COIMBRA Jean-Claude OUI à 53.63%
- MENORET Vincent OUI à 47.60%
- MICHAU Gilles OUI à 69.65%
- MOREAU Nicolas OUI à 78.50%
- ROMIEN Sophie OUI à 63.79%
- ROUSSEAU Marc-Antoine OUI à 74.46%
- SCHNEL Philippe OUI à 66.28%
- VERNEAU Maurice OUI à 54.78%

Considérant les dispositions de l'article 12 des Statuts de la Ligue –Centre Val de Loire:

Tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat du Comité de Direction, l'Assemblée Générale de District élit les délégués représentant les Clubs de District appelés à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue. L'Assemblée Générale de District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence. Le nombre de délégués représentant les Clubs de District est de 12.

A l'issue des votes ci-dessus, le pourcentage de voix favorables que chaque candidat obtient détermine sa qualité de délégué titulaire ou de délégué suppléant. Les 12 candidats qui recueillent la plus grande part de voie favorable sont élus en qualité de délégués titulaires à la condition d'obtenir la majorité absolue. Les candidats suivants sont élus en qualité de délégués suppléants.

Les résultats des votes donnent ainsi le classement suivant :

Classement	Noms-prénoms	Statut de délégué AG Ligue	Résultats de votes
1	BATISSE Guy	Titulaire	84.62 %
2	MOREAU Nicolas	Titulaire	78.50 %
3	FREULON Bernard	Titulaire	74.72 %
4	BROSSARD Christophe	Titulaire	74.66 %
5	ROUSSEAU Marc-Antoine	Titulaire	74.46 %
6	BERTHELOT Jacky	Titulaire	73.98 %
7	CHEVALLIER Martine	Titulaire	72.61 %
8	CECROPS Géraldine	Titulaire	69.76 %
9	MICHAU Gilles	Titulaire	69.65 %
10	GABUT Thierry	Titulaire	69.39 %
11	LESSAULT Valère	Titulaire	69.66 %
12	GILLET Jean-Claude	Titulaire	66.89 %
13	SCHNEL Philippe	Suppléant	66.28 %
14	GUILLOT Michel	Suppléant	65.91 %
15	ROMIEN Sophie	Suppléant	63.79 %
16	DENIAU Eric	Suppléant	60.32 %
17	BOURDIN Philippe	Suppléant	60.19 %
18	VERNEAU Maurice	Suppléant	54.78 %
19	CHALLAS Christian	Suppléant	54.14 %
20	BEGEY Stéphane	Suppléant	53.94 %

21	MARTINS COIMBRA Jean-Claude	Suppléant	53.63 %
22	CHOLIN LATOUCHE James	Suppléant	50.23 %
23	MENORET Vincent	Suppléant	47.60 %

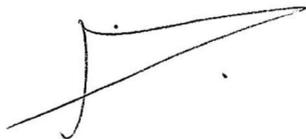
Compte tenu des impératifs d'horaire liés à la mise à disposition de l'amphithéâtre de la Maison des Sports de Parçay-Meslay, la Commission propose que le seul candidat n'ayant pas obtenu la majorité absolue au 1er tour soit élu Suppléant puisqu'il était le seul candidat pour 2 postes vacants de Délégué suppléant à la majorité relative.

Il est rappelé que cette élection comportait 23 candidats alors que l'article 12 des Statuts de la Ligue – Centre Val de Loire précise qu'il est nécessaire d'élire 12 titulaires et 12 suppléants maximum. La tenue d'un second tour, en cas de non majorité absolue au 1er tour, n'aurait aucune incidence sur l'élection des 23 candidats. Les résultats du scrutin ne permettent que de désigner les titulaires (les 12 ayant obtenu le plus de voix à la majorité absolue) et les autres en tant que suppléants.

La Commission n'a enregistré aucune réclamation des électeurs ou des candidats.
La Commission n'a aucune autre observation sur le déroulement de ces élections.

Réunion close à 22h00.

Jean THOMAS



Président de la Commission